

L'émergence des systèmes productivo-résidentiels

Magali Talandier

▶ **To cite this version:**

Magali Talandier. L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. XLIXe Colloque de l'ARSDLF: "Industrie, villes et régions dans une économie mondialisée", Jul 2012, Belfort, France. halshs-00841919

HAL Id: halshs-00841919
https://shs.hal.science/halshs-00841919

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Association de Science Régionale De Langue Française



Pour citer ce document, deux options :

Talandier, M. (2012, June). L'émergence de systèmes territoriaux productivo-résidentiels (SPR). In *Communication au XLIXe colloque de l'ASRDLF, Belfort* (pp. 9-11).

Davezies, L., & Talandier, M. (2014). L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels: quelles interactions?.La documentation française, Col. CGET

L'EMERGENCE DE SYSTEMES TERRITORIAUX PRODUCTIVO-RESIDENTIELS (SPR)

TALANDIER Magali

Université Joseph Fourier

UMR Pacte-Territoires

Grenoble

magali.talandier@ujf-grenoble.fr

Résumé : (arial 11, italique)

Une série de travaux récents a permis d'identifier et de mesurer de nouveaux mécanismes, « résidentiels », voire « présentiels », de développement territorial. Mis en lumière récemment, ces notions sont plus nouvelles que les phénomènes qu'elles prétendent saisir. En effet, depuis les années 1980, les flux de revenus distribués dans nos territoires, en France comme dans la plupart des pays industriels, se sont déconnecté des valeurs ajoutées productives créées localement. Or, de la même façon qu'au niveau national, on ne peut imaginer redistribuer des revenus sans qu'ils aient été générés par une valeur ajoutée créée quelque part, les territoires « résidentiels » ne peuvent vivre que grâce aux flux publics et privés générés par d'autres territoires du pays (à l'exception des dépenses de touristes étrangers). Pas d'économie « résidentielle » sans économie « productive ». La question posée ici est celle de la relation inverse : qu'est ce que les territoires productifs « tirent » des territoires résidentiels qu'ils alimentent en revenu ? Y-a-t il simplement ponction des seconds sur les premiers, et pour parler clairement, parasitage, ou au contraire assiste-t-on à un échange, une interaction positive entre eux ?

Mots clés : Economie résidentielle, développement territorial, économie territoriale

Classification : JEL (R11)

L'EMERGENCE DE SYSTEMES TERRITORIAUX PRODUCTIVO-RESIDENTIELS (SPR)

1 INTRODUCTION

La notion d'économie « résidentielle » est apparu au cours des années 2000 en France pour qualifier les moteurs non productifs du développement local (Davezies, 2003, 2008). Si cette notion est souvent sujet de controverse, force est de constater qu'aujourd'hui, la plupart des experts, acteurs, chercheurs qui s'intéressent au développement économique des territoires ont pris conscience de l'enjeu de ces processus de développement territorialisés. Comme tout processus, ils s'accompagnent d'effets positifs et négatifs pour les populations. Puissant moteur de développement pour des espaces en marge des dynamiques métropolitaines, amortisseur des chocs conjoncturels d'une économie mondialisée, l'économie résidentielle peut aussi générer et entretenir de fortes disparités sociales, s'accompagner de pression foncière, environnementale, favoriser l'émergence d'emplois peu stables, partiels, peu rémunérés… (Talandier, 2008, 2009 ; Le Delezir, 2009). On peut aussi s'interroger sur la « durabilité » de ces modèles qui résultent de la mobilité des ménages dans un avenir proche (Dore, 2009 ; Desjardins, 2009 ; Pecqueur, Talandier, 2011).

Par ailleurs, il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive, puisque l'économie résidentielle d'un territoire repose sur des richesses extérieures que capte ce territoire. L'économie résidentielle révèle ces liens de « dépendance » entre les processus résidentiels et les processus productifs. Face au dynamisme des territoires résidentiels et aux difficultés que connaissent la plupart des territoires productifs, on peut se demander si le succès des uns ne se ferait pas au détriment des autres. L'économie résidentielle ne serait alors qu'une économie parasitaire pour la croissance économique du pays.

La question posée est de savoir si derrière ces oppositions binaires entre « économie et territoires productifs » et « économie et territoires résidentiels » ne se profilent pas des systèmes territoriaux « productivo-résidentiels » intégrant les différentes fonctions territoriales (production, logement, loisirs, retraite, ...). Ce seraient moins les oppositions que les interactions entre les différents types de territoires qui caractériseraient le fonctionnement en système de notre territoire national. Cette hypothèse d'interaction entre économie résidentielle et économie productive suggère l'existence d'une relation non pas univoque, mais réciproque. Il n'y aurait pas « parasitage » du résidentiel sur le productif, mais synergie « productivo-résidentielle » positive.

Cette synergie se jouerait au sein de systèmes productivo-résidentiels (SPR) que ce travail vise à définir, caractériser et évaluer. Cet article s'appuie sur les principaux résultats d'une étude réalisée pour la Datar (Davezies, Talandier, 2011) dont nous reprenons ici les principales conclusions.

Dans un premier paragraphe, nous rappelons le concept d'économie résidentielle et cherchons à en comprendre les enjeux. Puis, nous proposons une définition et une méthode pour caractériser les systèmes productivo-résidentiels. Enfin, nous analysons les dynamiques territoriales des différents types de SPR.

2 L'ECONOMIE RESIDENTIELLE : DEFINITION ET ENJEUX

La notion d'économie résidentielle, relativement récente dans les analyses du développement territorial, recouvre au moins deux acceptions.

Ce terme désigne soit une masse monétaire, une richesse potentielle, que captent les territoires grâce à leurs atouts résidentiels et aménités paysagères (c'est l'approche par la théorie de la base), soit un ensemble d'activités tournées vers la demande locale. Dans ce travail, nous considérons que l'économie résidentielle désigne une richesse potentielle (appelée parfois base) que capte les territoires à l'extérieur. Comme l'Insee, nous désignerons par économie présentielle l'ensemble des activités domestiques ou activités répondant aux besoins de la population présente dans les territoires.

2.1 Définition

Ainsi, les territoires disposent d'un potentiel de développement économique ou base économique que l'on peut ventiler en quatre grandes familles pour reprendre la typologie proposée par Laurent Davezies:

- la base ou économie productive : revenus créés grâce à la production et à l'exportation de biens et services privés
- la base ou économie résidentielle : retraites, dépenses des touristes, revenus des navetteurs (résident dans le territoire mais n'y travaillent pas) ;
- la base publique : traitements des fonctionnaires ;
- la base sanitaire et sociale : revenus de transfert et remboursement des soins de santé.

Les calculs les plus récents montrent qu'en moyenne en France, l'économie ou base résidentielle représente plus de 40% des bases économiques des zones d'emploi, la base productive – tout comme la base sociale – environ un quart, la base publique 10% (Davezies, 2010). Si l'on accepte l'idée selon laquelle ces revenus extérieurs constituent les moteurs ou potentiels de développement des territoires, l'économie résidentielle constitue alors aujourd'hui le premier d'entre eux. Plus précisément, ces travaux insistent sur les leviers d'action dont disposent les territoires pour favoriser le développement économique et social : créer des emplois, des revenus, assurer une dynamique de peuplement, améliorer les conditions de vie des populations… En effet, ces quatre bases ont des statuts différents puisque la base publique et la base sociale, si elles restent déterminantes pour l'équilibre et la cohésion territoriale, ne peuvent être renforcées ou activées au niveau local. La marge de manœuvre sur les emplois publics est d'autant restreinte que nous sommes dans un contexte de fort endettement des économies nationales. Par ailleurs, encourager la base sociale reviendrait à miser sur une population précaire et serait donc inopportun. Restent la base productive et la base résidentielle, deux ressources de développement à valoriser conjointement en intégrant la gestion des aménités résidentielles, culturelles, la préservation d'un cadre de vie… tout en développant une offre productive.

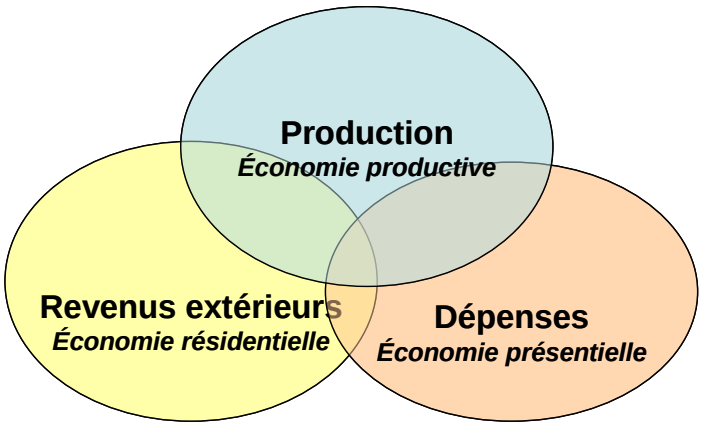
2.2 Un triple enjeu de développement local

Ces deux types de revenus basiques, ou richesses, ne constituent qu'une potentialité de développement pour le territoire et l'une des questions-clés du développeur local est de transformer ces revenus en demande. Ainsi, le développement d'un territoire dépend de sa capacité à capter ces flux de revenus, tout autant qu'à créer de la richesse, et à en assurer la circulation interne.

Nous postulons que l'enjeu du développement économique local est triple. Il s'agit de créer des richesses (économie productive) ; de capter des richesses (économie résidentielle) mais

également de faire circuler ces richesses dans le territoire en maximisant la dépense de ces revenus localement (économie présentielle) (figure 1).

Figure 1 : Penser l'interdépendance entre économie productive, économie résidentielle et économie présentielle



Source : Magali Talandier

Chacune des sphères de la figure 1 renvoie à des processus voire des modèles distincts de développement. Par exemple, dans la sphère de l'économie productive, on peut distinguer les approches qui s'appuient sur une ressource générique de celles qui mobilisent une ressource territoriale (Pecqueur et alii, 2008). Dans le champ de l'économie résidentielle, on peut valoriser différents modèles de tourisme, favoriser l'accueil de nouvelles populations, des actifs, mais aussi des retraités…Les impacts territoriaux sont d'ailleurs assez différents selon les territoires et selon le type de développement résidentiel choisi ou subi (Vollet et alii 2003 ; Pacaud et alii, 2007 ; Shields et alii, 2001). Enfin, l'économie présentielle - pour reprendre la terminologie de l'Insee – regroupe l'ensemble des activités tournées vers la demande locale. On peut là encore mettre en place des politiques locales pour inscrire ces activités dans une économie sociale et solidaire, elle-même pouvant être vectrice d'innovation sociale (Buclet, 2011 ; Demoustier, 2010).

Enfin, de la même façon qu'au jeu de création et de captation des revenus, tous les territoires ne sont pas égaux, la propension à consommer localement varie d'un espace à l'autre. L'existence d'un tissu préexistant de services constitue un atout en termes d'attractivité résidentielle (Talandier, Jousseaume, 2012), à partir duquel peut se développer de nouvelles initiatives et activités productives ou présentielles.

2.3 A quoi sert l'économie résidentielle ?

Si l'on a assisté à des reconversions de l'économie productive à l'économie résidentielle, on peut peut-être faire l'hypothèse que l'économie résidentielle et présentielle peuvent à leur tour générer de la production. Cette possibilité est développée dans le mouvement récent concernant l' « économie créative » (Camagni et alii, 2004 ; Markusen, 2006 ; 2008 ; Kebir et Crevoisier, 2008). On peut citer le cas de la ville de Florence où le service touristique et la ressource culturelle qui le nourrit, ont donné naissance à un cluster de haute technologie et donc à une véritable industrie dans le domaine de la restauration d'œuvres d'art.

Selon ces premiers travaux, l'économie résidentielle et présentielle pourraient favoriser à leur tour l'essor d'un développement productif. Mais ce n'est pas là, la seule fonction de cette économie.

Si une large part de l'économie résidentielle française repose sur la captation de revenus créés ailleurs en France, les dépenses des touristes étrangers consituent au contraire un facteur macro-économique majeur pour la position internationale de l'économie française. En 2005, les touristes étrangers en France représentent l'équivalent de 1,5 million d'hommes-années. Ils représentent 35% du total des nuitées touristiques en France et sont à l'origine de dépenses de l'ordre de 35 milliards d'euros sur le territoire français... Dans la balance commerciale de la France, le solde du tourisme (11 milliards d'euros en 2005) pèse plus lourd que celui de l'industrie automobile ou de l'industrie agro-alimentaire. On pourrait ajouter le fait que le tourisme des étrangers en France constitue un facteur de vente de nos produits (agro-alimentaire, luxe,…), directement lors de leurs séjours ou indirectement via nos exportations quand ils sont rentrés chez eux. Le tourisme étranger en France constitue une sorte d'énorme campagne de publicité continue et croissante qui contribue à promouvoir globalement la marque « France ».

Si les territoires touristiques attirant des étrangers procurent un apport macroéconomique important, on pourrait ajouter que le tourisme des Français en France, qui constitue un système de captation des revenus de certains territoires français par d'autres, est un mécanisme vertueux. Qu'en serait-t-il, si comme ceux des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays Bas ou la Belgique, une part majeure de nos ressortissants partait à l'étranger ? La compétition touristique mondiale concerne aussi bien les touristes étrangers que les touristes français et la qualité résidentielle d'un grand nombre de territoires français aux yeux de nos concitoyens est un avantage économique.

L'économie résidentielle n'est donc pas sans effet positif sur la croissance, elle permet par ailleurs de « recycler » les actifs les moins qualifiés.

La France a connu un puissant ajustement structurel depuis une trentaine d'années. Cette transformation de notre économie a eu un coût social important, avec des pertes d'emplois massives dans l'industrie, mais aussi dans l'agriculture. Les pertes d'emploi de commerçants et d'artisans, non salariés, ont également été sévères, mais elles ont été largement compensées, dans les mêmes fonctions productives par une modernisation et une montée du salariat. Les principales compensations, en termes de création nettes d'emploi, sont venues des fonctions liées à la présence des populations : santé, action sociale, services de proximité, administration publique, hôtellerie, restauration… Ce grand basculement de l'emploi des activités de la production matérielle vers les activités de services a permis et de reclasser une grande partie de la population active et de la faire passer de secteurs fortement exposés au marché mondial vers des secteurs protégés.

Dans ce contexte de double transformation de l'économie, avec une montée en parallèle des activités qualifiées exposées à la concurrence mondiale et des métiers plus protégés liés à la demande de proximité, le territoire s'est lui aussi transformé, avec la montée en puissance des grandes villes et la concentration spatiale des activités les plus compétitives. Ainsi 85% des emplois métropolitains supérieurs étaient regroupés dans 40% des grandes aires urbaines françaises en 1982, en 2007 ce ne sont plus que 31% des ces mêmes aires urbaines qui regroupent 85% de ces emplois stratégiques.

On a ainsi vu se dessiner une césure fonctionnelle, démographique et sociale entre d'une part des espaces urbains en pleine « métropolisation » et les territoires « périphériques » qui s'inscrivent dans un autre processus de développement, non métropolitain et plus résidentiel. L'économie résidentielle constitue une deuxième chance pour les blessés de la

mondialisation. Certains territoires sont aujourd'hui sur le front de la mondialisation, d'autres à l'arrière ; leurs missions sont différentes mais complémentaires.

Néanmoins, on connaît aussi les dérives de ce mode de développement. Des territoires quasi-exclusivement résidentiels se constituent, par exemple, en communautés de communes autour d'une « pseudo-identité » rurale qui, en réalité, repose souvent sur des stratégies de « club de riches » (Estèbe et alii, 2005). Cette tentation de « gentrification résidentielle » locale pourrait s'accroître dans un contexte économique incertain, face à une réforme de la taxe professionnelle qui détruit une partie du lien entre entreprises et territoires (Coblentz, 2010).

Ce ne serait là ni une bonne nouvelle pour la nation, ni pour le territoire sur-spécialisé, puisque comme nous l'avons dit en introduction trop d'économie résidentielle génère des inégalités sociales importantes et croissantes entre les nouveaux arrivants et les « locaux », entre les « retraités-migrants » et les actifs (plus pauvres). Certes, l'apport de revenus extérieurs constitue une manne financière salvatrice pour ces espaces et génère de nouveaux emplois… mais des emplois souvent peu qualifiés, parfois mal rémunérés ou encore à temps partiel (même si ce n'est pas systématique). La pression foncière peut être source d'exclusion pour une partie de ces actifs, et il n'est pas rare de voir que derrière des soldes migratoires positifs se cachent des taux de départ non négligeables dans ces territoires pourtant a priori convoités. On oublie aussi souvent qu'une partie de cette économie résidentielle est « volatile », et finalement sensible, elle aussi, aux chocs conjoncturels, que les territoires résidentiels peuvent être mis en concurrence avec d'autres territoires par les « consommateurs »… Bref, loin d'être un modèle de développement au sens normatif du terme, l'économie résidentielle reste un facteur de développement territorial puissant, nécessaire mais non suffisant.

Si l'on peut penser qu'il n'y a trop d'économie résidentielle, on peut surtout insister sur le fait qu'il n'y a plus assez d'économie compétitive. La panne de compétitivité de l'industrie et des services français n'est pas imputable à ce qu'il se passe dans le Languedoc-Roussillon et encore moins à Saint-Tropez. Le poids des bases résidentielles est dans beaucoup d'endroits particulièrement élevé, par rapport à ce que sont les bases productives. Les réduire améliorerait certes leur ratio mais ne ferait pas augmenter d'un cent leurs bases productives !

Pour dépasser ces discours et positions qui mettent en tension et en concurrence ces dynamiques productives et résidentielles, nous formulons au contraire l'hypothèse qu'il peut exister une synergie positive entre ces deux types d'économie et de territoires, que les villes productives « marchent » mieux quand elles sont dotés d'un environnement géographique de bonne qualité résidentielle et que ces environnements géographiques résidentiels se portent d'autant mieux que la grande ville est dynamique… parce que leurs destins productivo-résidentiels sont liés.

3 DEFINIR ET CARACTERISER LES SYSTEMES PRODUCTIVO-RESIDENTIELS (SPR)

3.1 Définir les SPR

Le concept de SPR repose sur l'observation d'une interdépendance entre des territoires qui créent des richesses et sont à l'origine des émissions de flux résidentiels et des territoires qui captent ces richesses et sont donc récepteurs de ces flux. Les trois bases de données « origine-destination » dont nous disposons pour ce travail sont :

- les flux d'actifs entre le lieu de domicile et le lieu de travail (Insee, 2006) ;
- les flux de mobilité résidentielle des retraités au cours des cinq dernières années précédents la date d'enquête du recensement de la population (Insee, 2006) ;

- la base de données mettant en relation la commune de résidences principales des propriétaires de résidences secondaires (la commune des résidences secondaires étant aussi connue) (Filocom, SOes, 2007).

Ces trois types de flux ne couvrent pas l'ensemble de l'économie résidentielle, puisque ne sont prises en considération que les résidences secondaires pour le tourisme. Ces flux n'en demeurent pas moins représentatifs des principaux échanges touristiques entre les territoires[1].

Si tous les territoires sont potentiellement « productifs et résidentiels » ou « émetteurs et récepteurs de flux résidentiels », on a pu observer que quelque soit le flux (navetteurs, retraités ou résidents secondaires) étudié, les grandes et moyennes agglomérations françaises en sont les principales émettrices (de par un effet taille mais pas uniquement). Plus précisément ce sont les grandes et moyennes unités urbaines françaises (au sens de l'Insee[2]) qui émettent la quasi-totalité des flux résidentiels : 3/4 des émissions de flux résidentiels étudiés ici sont émis par 7% des communes françaises qui, toutes appartiennent à des unités urbaines (et non à d'autres communes des aires urbaines).

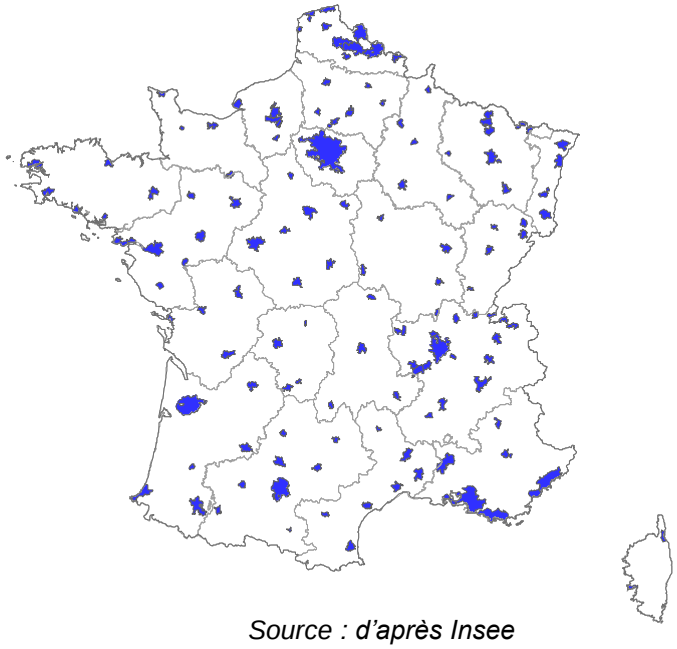
De façon conventionnelle, on considérera ici comme principaux territoires émetteurs de flux résidentiels les 100 premières unités urbaines en termes d'emploi salarié de la sphère productive[3] et/ou de population, auxquelles sont ajoutés les chefs-lieux de départements ne faisant pas partie de cette liste des 100 premières UU, soit 130 UU au total regroupant 2 204 communes.

[1] On obtient un coefficient de corrélation de 0,7 entre le nombre de chambres d'hôtels par commune et le nombre de résidences secondaires, un coefficient de corrélation de 0,5 entre le nombre d'emplacements de camping et le nombre de résidences secondaires (calculs d'après Insee)

[2] La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

[3] Définition et source Insee.

Carte 2 : Les 130 unités urbaines retenues comme territoires émetteurs de flux résidentiels



Source : d'après Insee

L'analyse porte donc sur 130 SPR (carte 1) définis par un noyau « productif »[4] émetteur de flux résidentiels, ce sont les 130 unités urbaines, ainsi que par un ensemble de communes réceptrices. Chaque SPR porte le nom de son UU qui le définit. Les revenus émis par l'UU alimentent l'économie des territoires récepteurs, à savoir potentiellement l'ensemble des autres communes du territoire national (y compris des communes appartenant à d'autres UU).

Les 130 unités urbaines représentent, en 2006, la moitié de la population française (52%) regroupée sur 5% de la superficie nationale. Si un français sur deux y habite, ce sont deux tiers des emplois salariés de la sphère productive de l'Insee qui y sont localisés et 8 cadres sur 10 qui y travaillent ! Ces cœurs « productifs » sont aussi structurellement moins « résidentiels » que le reste du pays puisqu'ils n'abritent que 52% des actifs pour 62% de l'emploi, accueillent seulement 36% des flux de retraités, regroupent à peine 17% des résidences secondaires. A elle seule, l'UU de Paris qui ne représente « que 17% » de la population française regroupe 36% des emplois de cadres et 43% des emplois de cadres des fonctions métropolitaines selon l'Insee.

[4] Le terme de « productif » désigne ici un processus de développement économique basé sur la production de valeur ajoutée issue de la vente, de l'exportation en dehors du territoire.

Tableau 3 : Estimation des transferts monétaires au sein des SPR en 2006

	TOTAL 131 UU	dont UU de Paris
Nb de navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU	3 960 957	605 138
Part de ces navetteurs dans l'emploi de l'UU (%)	25%	12%
Estimation des flux de revenus "navettes" émis par l'UU en Mds €	72,3	12,7
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	17,3%	7,7%
Nb de retraités partis hors de l'UU	400 066	146 050
Part des retraités partis hors de l'UU dans le total des retraités (%)	7%	10%
Estimation des flux de revenus "retraites" émis en Mds €	5,8	2,1
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	1,4%	1,3%
Nb de propriétaires de RS possédées hors de l'UU	1 279 913	532 430
Part des proprio de RS hors UU dans RP (%)	9%	12%
Estimation des flux de revenus "résidences secondaires" émis en Mds €	25,6	10,6
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	6,1%	6,5%

Note :

Les estimations monétaires sont réalisées sur la base des conventions suivantes :

- on estime que le salaire moyen des navetteurs travaillant dans l'UU est équivalent au salaire moyen des actifs dans la commune de résidence en 2006 ;
- on estime que le niveau de retraite est équivalent à celui de la commune de destination (ou de réception) en 2006 ;
- on estime que le coût d'une résidence secondaire est environ de 20 000 € / an.

Le revenu DGI pris en compte est le revenu déclaré par les ménages aux impôts en 2006.

Source : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007, DGI 2006

En 2006, ce sont donc près de 4 millions d'actifs qui travaillent dans les 131 UU sans y résider, ce qui représentent 25% des emplois des UU (tableau 3). Dans le cas de Paris, ce sont plus de 600 000 actifs représentant 12% des emplois.

Les estimations monétaires sont à manier avec beaucoup de prudence. En effet, on estime que le salaire moyen des navetteurs venant travailler dans l'UU est équivalent au salaire moyen de la commune de résidence (hors UU donc), ce qui en sous-estime probablement le montant. Calculer ainsi, les navettes seraient à l'origine d'une circulation monétaire au sein des SPR de l'ordre de 70 milliards d'euros par an pour l'ensemble des 131 UU, 13 milliards pour la seule UU de Paris. Ces flux monétaires représentent une évasion équivalente à 17% du revenu des ménages des UU (7,7% dans le cas parisien).

En moins de cinq ans, ce sont plus de 400 000 retraités qui ont quitté une des 131 unités urbaines (soit 7% des retraités), dont près de 150 000 pour la seule UU de Paris qui a perdu plus de 10% de ses retraités. Les flux de revenus associés à ces départs représenteraient de l'ordre de 6 milliards d'euros pour les 131 SPR, soit une perte de 1,4% du revenu des UU émettrices (une perte de 2 milliards pour Paris, 1,3% du revenu des ménages). Là encore, le mode de calcul sous-estime le montant de ces flux étant donné l'hypothèse selon laquelle le niveau de retraite des migrants serait équivalent au niveau de retraite observé dans la commune d'accueil. Mais la sous-estimation tient aussi au fait que nous travaillons sur les migrations de retraités au cours des seules cinq dernières années et non sur un stock de retraités réellement « perdus » ou « gagnés » sur une longue période. Les masses monétaires seraient alors bien plus considérables, comme le montrent les estimations réalisées dans la première partie de ce rapport sur le cas francilien.

Enfin, ce sont près 1,3 million de ménages des UU qui possèdent une résidence secondaire en dehors de l'UU, soit 9% des ménages. Pour Paris, ce taux est encore plus important avec plus de 500 000 propriétaires, soit 12% des ménages. Ces résidences occasionnelles génèreraient chaque année des flux monétaires de l'ordre de 25 milliards d'euros qui bénéficient aux communes réceptrices du SPR. Ces 25 milliards représentent une perte équivalente à 6% des revenus des ménages des UU. Dans le cas de Paris, ce sont 11

milliards d'euros dépensés hors du territoire chaque année, soit 6,5% du revenu des ménages.

Sur l'ensemble de ces trois flux et pour les 130 SPR étudiés, ce serait donc plus de 100 milliards d'euros que percevraient chaque année les communes réceptrices des SPR, une somme équivalente à plus d'un quart des revenus des ménages des 130 UU émettrices.

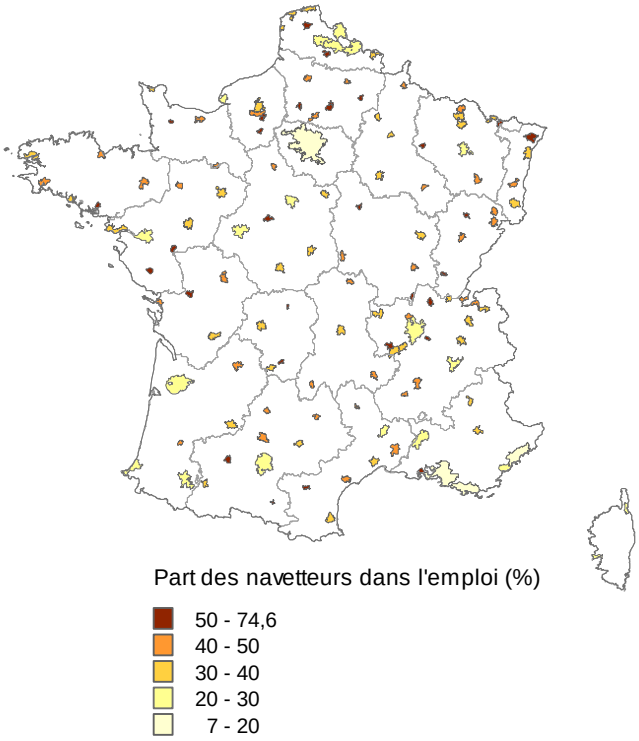
3.2 Caractériser les SPR

Nous proposons de caractériser ces SPR à l'aide de deux indicateurs:

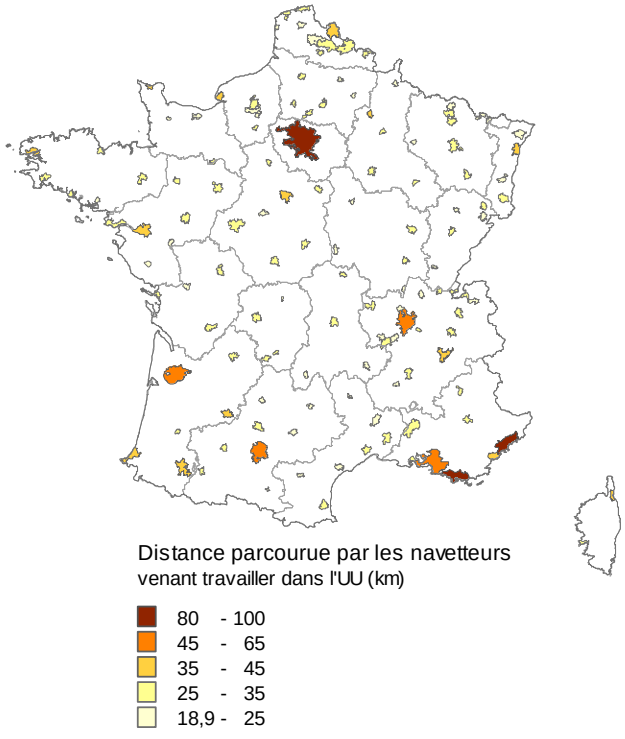
- une mesure d'intensité (ou poids relatif des flux) : il s'agit d'étudier ce que représentent ces flux dans les économies locales émettrices et réceptrices ;
- une mesure de portée (ou distance moyenne pondérée par les flux) : il s'agit de calculer la distance moyenne d'émission et de réception des flux.

Carte 4 : Intensité et portée des SPR de navettes

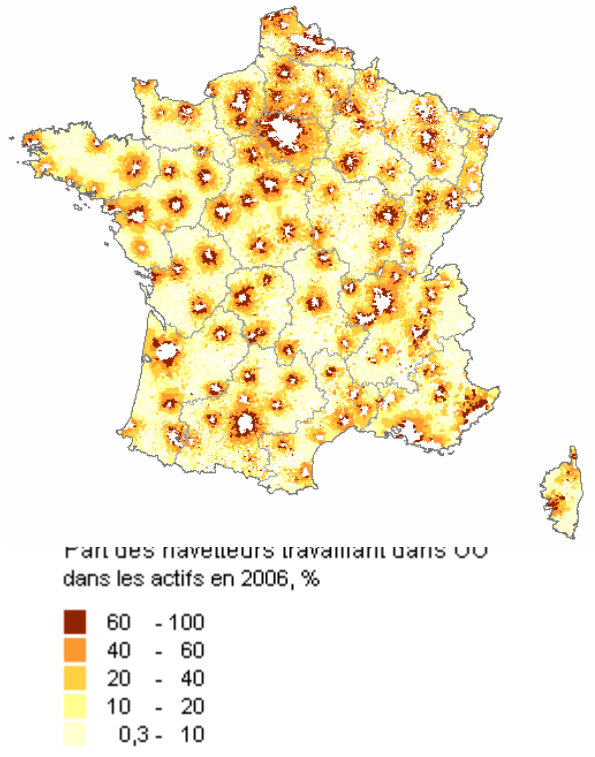
a- Intensité du SPR navettes



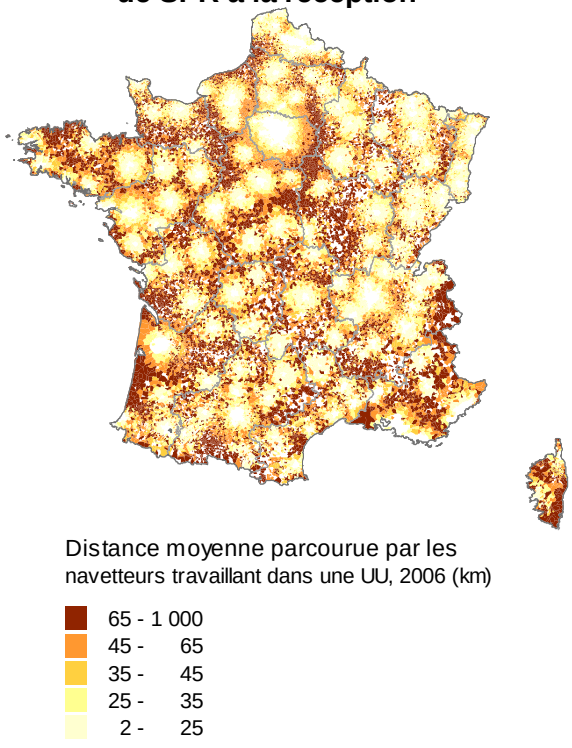
b- Portée du SPR navettes



c- Poids des flux de SPR à la réception



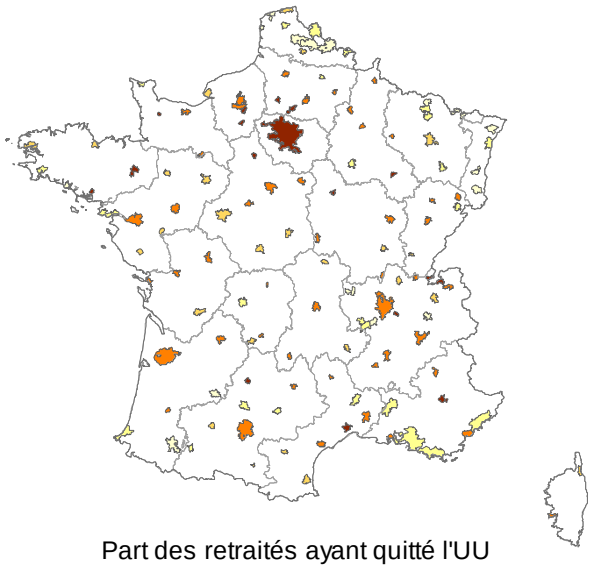
d- Distance parcourue par les navetteurs de SPR à la réception



Source : d'après données Insee 2006

Carte 5 : Intensité et portée des SPR de retraites

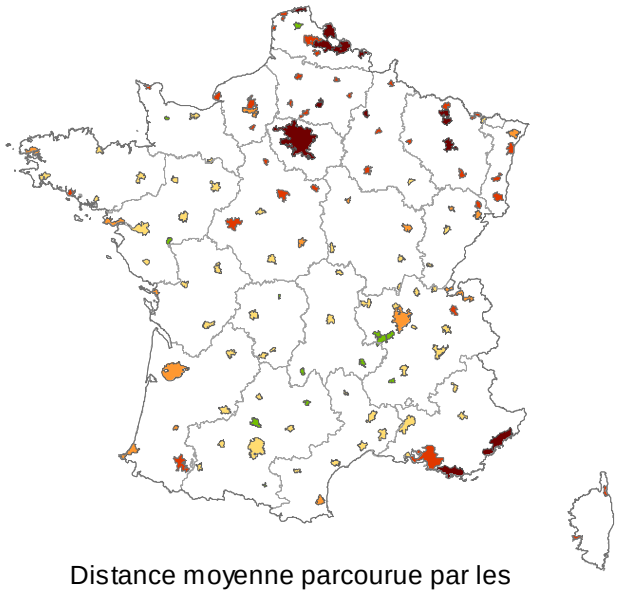
a- Intensité du SPR retraites



Part des retraités ayant quitté l'UU dans le total des retraités, en %

- 8 - 12
- 6,3 - 8
- 5,5 - 6,3
- 4,8 - 5,5
- 3,2 - 4,8

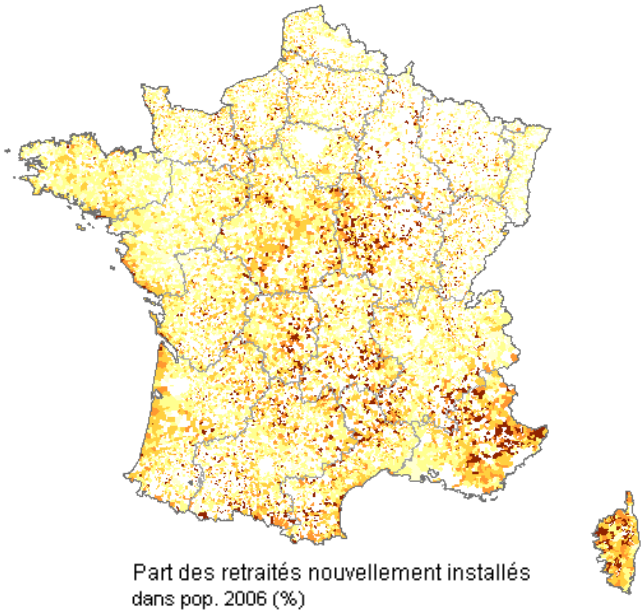
b- Portée du SPR retraites



Distance moyenne parcourue par les retraités ayant quitté l'UU (km)

- 250 - 348
- 180 - 250
- 150 - 180
- 100 - 150
- 50 - 100

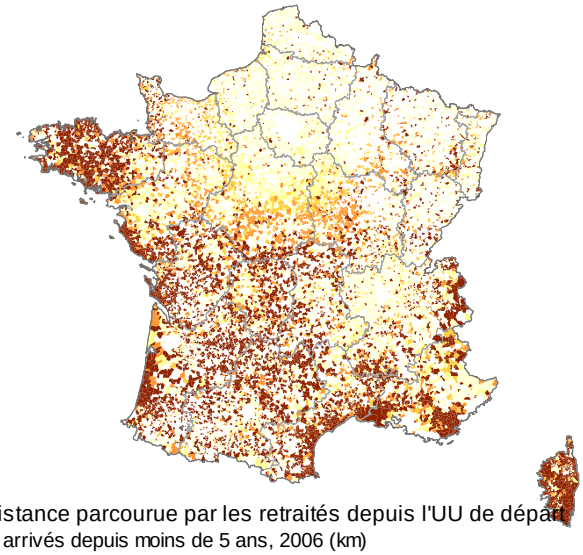
c- Poids des flux de SPR à la réception



Part des retraités nouvellement installés dans pop. 2006 (%)

- 7,2 - 66,7
- 3,1 - 7,2
- 1,5 - 3,1
- 0,7 - 1,5
- 0 - 0,7

d- Distance parcourue par les retraités ayant quitté une UU pour venir s'installer dans la commune



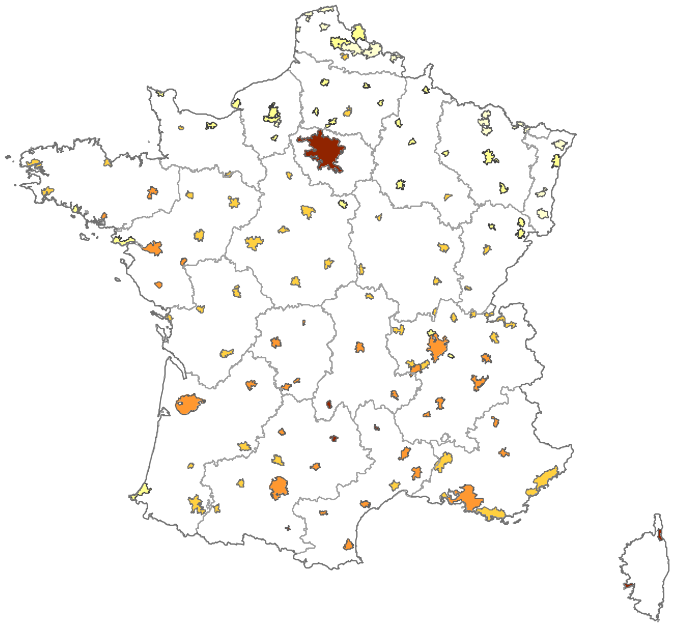
Distance parcourue par les retraités depuis l'UU de départ et arrivés depuis moins de 5 ans, 2006 (km)

- 250 - 1 190
- 180 - 250
- 150 - 180
- 100 - 150
- 0 - 100

Source : d'après Insee 2006

Carte 6 : Intensité et portée des SPR de résidences secondaires

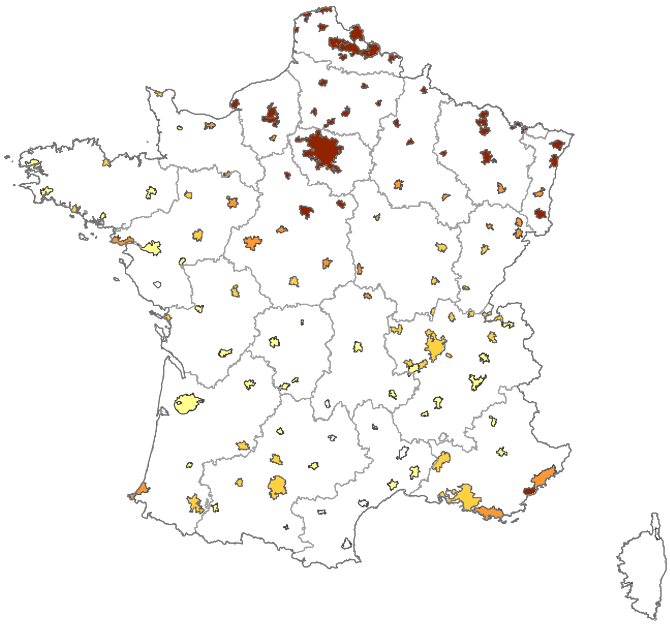
a- Intensité du SPR résidences secondaires



Part des proprio de RS situées
hors de l'UU dans le total des RP, 2006 (%)

- 12 - 17
- 9 - 12
- 6 - 9
- 4 - 6
- 2,5 - 4

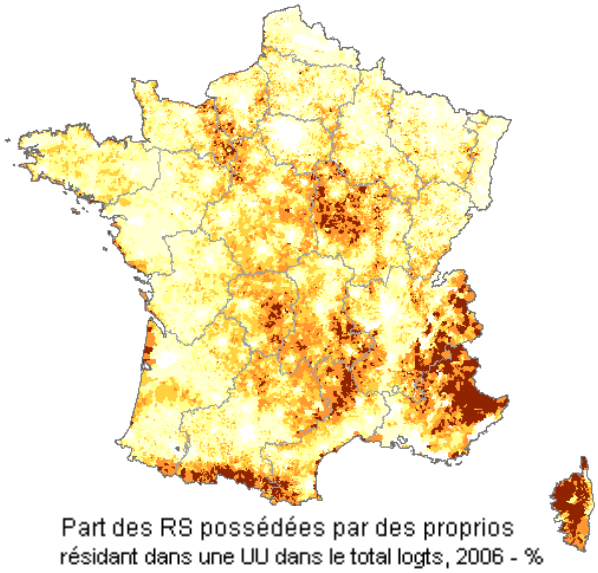
b- Portée du SPR résidences secondaires



Distance moyenne des RS possédées
hors de l'UU (km)

- 300 - 538 (37)
- 200 - 300 (21)
- 150 - 200 (31)
- 100 - 150 (32)
- 79 - 100 (10)

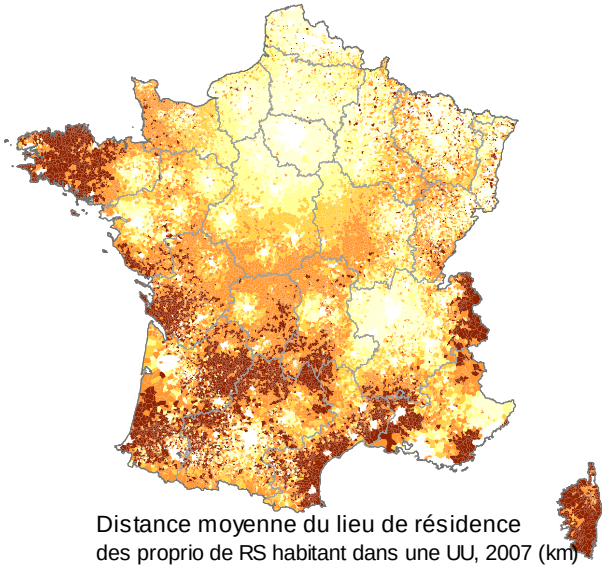
c- Poids des flux de SPR à la réception



Part des RS possédées par des proprios
résidant dans une UU dans le total logts, 2006 - %

- 24,2 - 80,9
- 13,9 - 24,2
- 7,7 - 13,9
- 3,5 - 7,7
- 0 - 3,5

d-Distance du lieu de résidence des



Distance moyenne du lieu de résidence
des proprio de RS habitant dans une UU, 2007 (km)

- 300 - 923
- 200 - 300
- 150 - 200
- 100 - 150
- 0 - 100

Source : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

Nous observons l'existence de SPR dont la nature, les propriétés, les caractéristiques sont extrêmement différentes si l'on considère les navettes, les retraités ou les résidents secondaires. Ces propriétés diffèrent également selon que l'on considère l'intensité du SPR ou sa portée. On note une similitude entre SPR de retraités et SPR de résidences secondaires. L'analyse spatiale et statistique des trois SPR identifiés nous montre que :

- L'intensité du SPR navettes (part des navetteurs dans l'emploi des UU) est inversement proportionnelle à la superficie, ou encore à la population des agglomérations. Par ailleurs, la portée est d'autant plus grande que l'UU est peuplée (et étendue). Ceci s'explique principalement par les interconnexions entre grandes agglomérations. A savoir qu'en province, les grandes agglomérations d'une même « région » sont souvent connectées par deux (Lyon-Grenoble / Toulouse-Bordeaux / Nantes-Rennes / Strasbourg-Mulhouse…), mais sont également toutes connectées à Paris. Ainsi, plusieurs centaines de parisiens occupent des emplois dans les agglomérations de province et plusieurs milliers résident dans ces grandes villes de province mais travaillent à Paris. Par contre, la largeur des couronnes périphériques autour des UU est peu sensible à la taille de l'UU, traduction territoriale de la loi de Zahavi (homogénéité des budgets-temps de transport des ménages qui se traduit par des distances parcourues peu variables d'une agglomération à une autre, à l'exception notable de Paris en raison du RER - Orfeuil, Soleyret, 2002).

- Concernant les SPR retraites, on note une complexité dans l'analyse de l'intensité. Ainsi, les grandes villes semblent légèrement plus marquées par le départ de leurs retraités, sous contrainte néanmoins d'un effet revenu (plus les retraités sont aisés plus ils ont tendance à migrer vers le Sud ou l'Ouest), sous contrainte également du climat (une grande agglomération au niveau de revenu élevé aura tout de même un plus faible taux de départ que la moyenne des agglomérations si elle est située près d'un littoral par exemple), sous contrainte enfin d'éventuelle exception culturelle (le cas des strasbourgeois notamment : grande agglomération, revenu élevé, climat froid et humide et pourtant peu de départ de retraités).
  La portée du SPR retraite est plus simple à interpréter, elle dépend principalement des aménités résidentielles et du climat. A savoir que plus on habite dans le Nord et l'Est et plus la distance parcourue par les retraités migrants est importante (pour se rapprocher du Sud et de l'Ouest).

- Enfin, le SPR de résidences secondaires est d'autant plus intense que sa portée est courte. Ce qui signifie que les ménages des agglomérations situées dans un environnement touristique possèdent relativement plus de résidences secondaires que les autres, à l'exception notable des parisiens (champions des propriétaires de résidences secondaires). Par ailleurs, on constate également un effet revenu positif (plus de propriétaires de RS dans les agglomérations où le niveau de revenu est élevé).
  Concernant la portée, on observe la même corrélation que pour les migrations de retraités : plus on s'éloigne du Sud et de l'Ouest, plus l'éloignement de la distance à sa résidence secondaire augmente

On voit ainsi se distinguer :

- des SPR étendus et intenses (le SPR de Paris qui génère d'importants flux résidentiels à destination du reste de la France) ;
- des SPR étendus mais peu intenses (Lilles, Strasbourg… avec des émissions de flux résidentiels qui profitent au reste de la France mais qui restent peu intenses) ;

- des SPR resserrés, compacts et intenses : (Rennes, Nantes, Montpellier… les émissions de flux résidentiels sont importantes et profitent aux territoires environnants) ;
- des SPR de courte portée et peu intenses : (Agglomérations de départements ruraux : Mende, Albi… des émissions de flux résidentiels qui profitent aux espaces proches mais qui restent relativement peu intenses).

A présent que les caractéristiques des SPR sont précisées, quelles conclusions pouvons-nous en tirer en termes de dynamiques territoriales. Existe-t-il des SPR plus favorables que d'autres pour les territoires ?

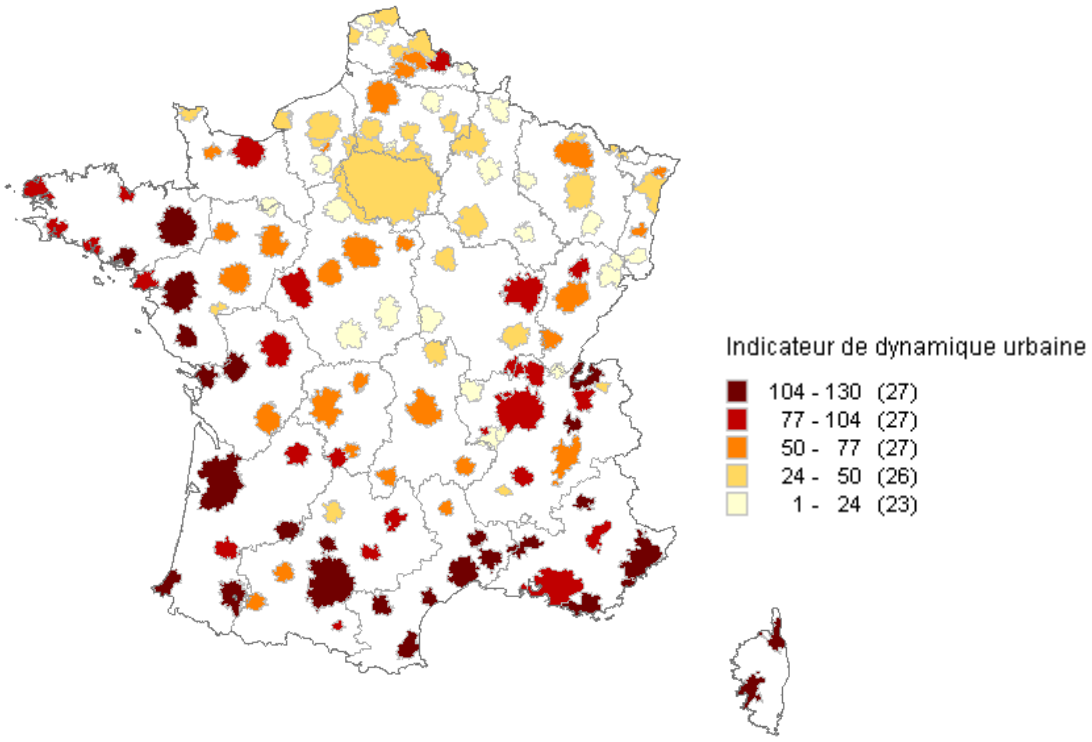
4 SYSTEMES PRODUCTIVO-RESIDENTIEL (SPR) ET DYNAMIQUE URBAINE

Pour étudier les éventuelles corrélations entre les caractéristiques du SPR et les dynamiques territoriales, nous proposons de mettre en relation l'intensité, la portée des SPR et un indicateur de dynamique urbaine (IDU). Cet indicateur composite est construit selon la méthode de rang à partir d'indicateurs fondamentaux qui sont le peuplement, l'emploi et le revenu. L'indicateur mesure le score moyen (ou moyenne des rangs) obtenu par les 130 aires urbaines étudiées et se base sur :

- l'évolution de la population 1999/2006 (%) ;
- la contribution du solde migratoire à la variation de la population entre 1999 et 2006 (%) ;
- l'évolution du revenu par habitant 1999/2005[5] (%) ;
- l'évolution des emplois – totaux et Unedic (1999/2006 - %).

[5] Les changements intervenus en 2006 (modification des assiettes et calculs de l'impôt) interdisent toute comparaison de revenu avant et après 2005.

Carte 7 : Indicateur de dynamique urbaine pour 130 aires urbaines
- dynamique entre 1999 et 2006 -



Source : D'après Insee 2006

La carte 7 souligne la vitalité cumulée des aires urbaines de l'Ouest et du Sud de la France en matière de peuplement, d'emploi et de revenu. Marseille-Aix-en-Provence affiche une performance un peu en deçà de ses voisines méditerranéennes, ce qui est le fait non pas d'Aix-en-Provence qui figure parmi les villes les plus dynamiques en France, mais de Marseille. Parmi les autres grandes agglomérations, on note une vitalité urbaine plutôt soutenue pour Lyon, Dijon, Brest, Caen…, le dynamisme se tasse ensuite pour Grenoble, Clermont-Ferrand, Orléans, Le Mans. Enfin, en bas du tableau selon cet indicateur, figurent Paris, Strasbourg, Reims, Lille, Nancy, Le Havre…

Tableau 8 : Coefficients de corrélation entre l'IDU et les caractéristiques des 130 SPR

Coefficient de corrélation (Pearson) :

Variables	**Indicateur de dynamique urbaine**
Intensité SPR navettes	-0,12
Portée SPR navettes	0,17
Intensité SPR retraites	0,06
Portée SPR retraites	**-0,22**
Intensité SPR résidents secondaires	**0,49**
Portée SPR résidents secondaires	**-0,57**

Les valeurs en gras sont différentes de 0 à un

Note :

L'indicateur de dynamique urbaine (IDU) est construit selon la méthode de rang (ou ranking) à partir de l'évolution de la population 1999/2006 (%), de l'évolution du revenu par habitant 1999/2005 (%), de l'évolution des emplois – totaux et Unedic (1999/2006 - %) et de la contribution du solde migratoire à la variation de la population entre 1999 et 2006 (%). Il permet d'attribuer un score allant de 1 à 130 aux 130 aires urbaines étudiées. 1 pour la moins dynamique, 130 pour la plus dynamique.

Intensité du SPR = poids relatif des flux sortants dans les UU (soit navetteurs/emploi ; retraités partis/total retraités ; proprios de RS/ménage)

Portée du SPR : distance moyenne entre le départ et la destination du flux (km)

Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

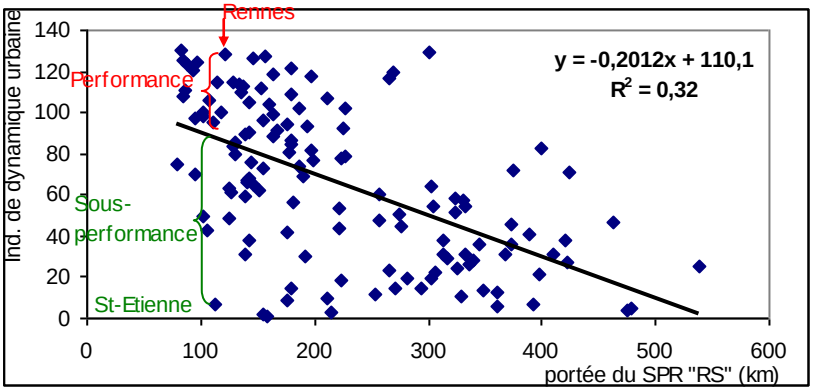
Le tableau 8 montre que l'intensité et la portée des *SPR navettes* ne sont pas corrélées. Les interactions productivo-résidentielles que créent les flux de navetteurs n'ont que peu à voir avec la vitalité démographique et économique locale.

En revanche, nous voyons que la portée des *SPR retraites* et surtout l'intensité et la portée des *SPR de résidences secondaires* sont corrélées significativement à l'IDU.

Plus précisément, plus la portée augmente moins les villes sont dynamiques. Un lien négatif significatif relie « portée des SPR » et « dynamique urbaine ». Inversement, ces résultats suggèrent qu'un environnement résidentiel et récréatif attractif conditionnerait ou influencerait positivement la vitalité du cœur productif du système. Généralement, l'accent est mis sur la dépendance des territoires résidentiels aux flux de revenus émis par les territoires productifs. Il semble qu'il existe une relation inverse, qui conditionne le dynamisme des centres productifs à la proximité et la qualité des territoires résidentiels.

Pour la suite de l'analyse, on n'a conservé que les caractéristiques des SPR-Résidences secondaires, dans la mesure où l'on mesure une forte corrélation entre protée des SPR retraites et SPR résidences secondaires (0,78) et leur intensité (0,8).

Graphique 9 : Régression entre IDU et portée du SPR



Note :

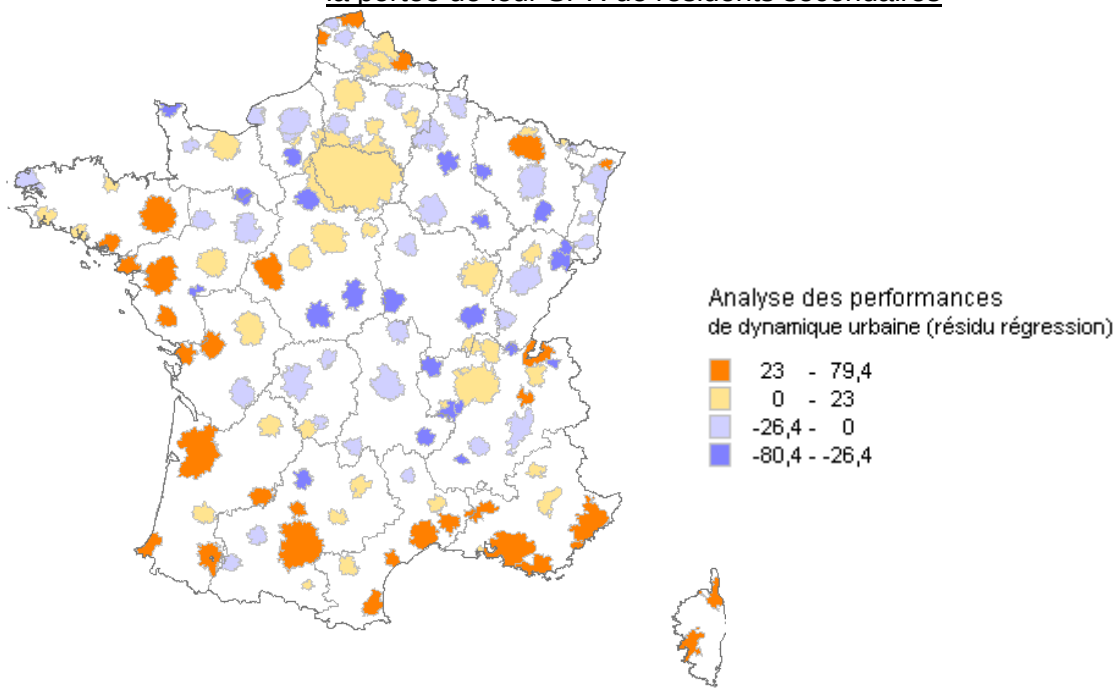
L'indicateur de dynamique urbaine (IDU) est construit selon la méthode de rang (ou ranking) à partir de l'évolution de la population 1999/2006 (%), de l'évolution du revenu par habitant 1999/2005 (%), de l'évolution des emplois – totaux et Unedic (1999/2006 - %) et de la contribution du solde migratoire à la variation de la population entre 1999 et 2006 (%). Il permet d'attribuer un score allant de 1 à 130 aux 130 aires urbaines étudiées. 1 pour la moins dynamique, 130 pour la plus dynamique.

Portée du SPR : distance moyenne entre le départ et la destination du flux (km)

Source : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

Le graphique 9 confirme la relation négative et significative qui relie la dynamique urbaine et la portée des SPR. Ainsi, la seule portée du SPR des résidences secondaires explique un tiers (32%) de la variabilité des dynamiques urbaines. Surtout ce qui nous intéresse, c'est d'analyser les écarts au « modèle ». A savoir, de mesurer la performance des aires urbaines en matière de dynamique urbaine compte tenu de la portée du SPR. Ainsi, comme l'indique le graphique, alors que Rennes et St Etienne ont des portées de SPR assez proches, Rennes présente un indice de dynamique égal à 114, alors que celui de Saint-Étienne n'est que de 7. Rennes apparaît sur-performante, Saint-Étienne sous-performante compte tenu de leur environnements résidentiels et récréatifs respectif.

Carte 10 : Performance des aires urbaines en matière de dynamique urbaine compte tenu de la portée de leur SPR de résidents secondaires



Source : D'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

Les grandes agglomérations de l'Ouest et du Sud – déjà identifiées comme très dynamiques – sont très performantes. Elles savent donc tirer profit en quelque sorte de leurs atouts résidentiels et touristiques.

D'autres agglomérations apparaissent particulièrement performantes sans pour autant bénéficier de cet avantage comparatif résidentiel : Metz, Dunkerque, Haguenau… Paris, Lyon ou encore Dijon font certes mieux que ce que ne suggère leur propension à (ne pas) retenir leurs résidents, mais néanmoins moins bien que les premières. Enfin, certaines villes apparaissent sous-performantes. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas dynamiques, mais qu'elles ne maximisent pas leurs potentiels. Il s'agit pour les grandes agglomérations de Grenoble, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Rouen, Nancy…

5 CONCLUSION

L'objectif de ce papier était de révéler les relations qu'entretiennent les territoires productifs et les territoires résidentiels et qui définissent ce que nous avons appelé des systèmes productivo-résidentiels. Ces SPR ont été définis sur la base des trois types de flux de personnes et de revenus pour lesquels on dispose de données origines-destinations : les mobilités de navetteurs, les migrations à l'âge de la retraite, les flux de résidents secondaires. Pour l'ensemble des 130 SPR étudiés et uniquement sur la base de ces trois flux, ce seraient près de 100 milliards d'euros de revenus résidentiels qui circuleraient, chaque année, des territoires dits « productifs » ou émetteurs vers les territoires dits « résidentiels » ou récepteurs. Ces masses monétaires considérables reposent essentiellement sur des choix d'agents privés dans une société mobile, et secondairement sur des politiques publiques « redistributives ».

Chaque SPR a été caractérisé par son intensité (le poids de ces flux résidentiels) et par sa portée (distance à laquelle ces flux sont redistribués). Paris, par exemple, est au cœur d'un SPR à forte intensité et de longue portée. Si Paris est le plus gros contributeur français, et de loin, à ces mécanismes de circulation monétaire, c'est moins au profit de ses régions voisines qu'à celui du reste de la France (et particulièrement du Sud et de l'Ouest).

Retenons que l'intensité et la portée des déplacements domicile-travail renvoient à des mécanismes a-territoriaux (loi de Zahavi), ou « biaisés » par des mobilités non quotidiennes. Les caractéristiques de ces SPR « navettes » nous renseignent moins sur la qualité résidentielle autour des villes que sur les prix fonciers.

En revanche, les migrations de retraités et la possession de résidences secondaires permettent de mieux cerner la nature résidentielle des SPR engendrés par nos villes. Or, une relation négative relie intensité et portée des SPR, à l'exception du cas parisien. Ainsi, plus une agglomération est émettrice de flux résidentiels, plus ces flux résidentiels sont réinjectés dans l'économie « régionale ». Par ailleurs, les indicateurs de peuplement, d'emploi ou de revenu pour les villes-centres sont d'autant plus positifs que la portée de leur SPR est faible (et donc que l'intensité est forte). C'est le cas de villes de l'Ouest et du Sud, à l'instar de Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier, Bordeaux… De nombreux retraités quittent ces villes dynamiques mais restent dans le même espace régional, de nombreux ménages possèdent une résidence secondaire située à moins de 140 km en moyenne.

La compacité du SPR (forte intensité et portée courte) serait source de dynamisme socioéconomique pour les territoires, confirmant l'existence d'une synergie « productivo-résidentielle » positive au sein de ces systèmes locaux et régionaux.

Ces mariages permettent un développement parallèle des deux parties, mettant en évidence une forte communauté de destin entre les villes et leurs hinterlands ruraux ayant chacun leurs « zones de chalandises » distinctes et une large autonomie, mais qui « font synergie ». Les conjoints cohabitent et échangent entre eux, mais chacun amène une contribution et des ressources propres, tirées du reste du monde. Des mariages bi-actifs, en quelque sorte.

Le fameux « effet-marronnier » souvent invoqué dans les régions françaises, qui ferait que le développement territorial serait confisqué par les métropoles n'apparaît pas. Inversement, les métropoles ne sont pas nécessairement dans un rapport de solidarité univoque vis-à-vis de leur périphérie.

Les grandes métropoles économiques européennes comme Paris, Londres, Madrid, Stockholm voient leur part dans les PIB nationaux augmenter depuis les années 1990, tandis que le rapport (part dans le RDB/part dans le PIB) se réduit (Talandier, Davezies, 2009). La compétitivité de ces grandes métropoles ne suffit pas à leur assurer un développement

socioéconomique soutenu et harmonieux. Le modèle des métropoles qui gagnent par effet cumulatif de croissance et de développement, entraînant dans leur sillage des territoires périphériques sous perfusion semble quelque peu dépassé.

Ces grandes métropoles mondiales, qui sont historiquement celles qui ont concentré les activités, leur conception et leur commandement restent fortement spécialisées dans les fonctions métropolitaines quelles que soient la qualité résidentielle et la compacité de leur SPR. Spécialisées donc mais pas nécessairement dynamiques. S'il y a bien un type (plutôt qu'un modèle) de développement métropolitain au sens krugmanien du terme, il n'est ni le seul système territorial ou urbain, ni nécessairement le plus « efficace » ou enviable.

On a pu mettre en évidence dans ce travail, l'existence d'un type alternatif plus « humain » peut-être, plus diversifié en tout cas et surtout plus dynamique. Ce type est aussi celui de nombreuses grandes agglomérations européennes qui sont ancrées dans un système régional : Barcelone, Hambourg, Bilbao, Milan… constituent un modèle alternatif à celui de Londres ou de Paris. La compacité de ces systèmes, qui n'est pas synonyme de fermeture ou de replis, assure à ces territoires un développement socio-démo-économique à la fois soutenu et équilibré. Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques… Ce sont des territoires que l'on peut pratiquer et investir tout au long d'un cycle de vie, et à chacun de ses « segments » (se former, travailler, résider, se divertir, passer ses vacances, passer sa retraite…). La compacité du système est à la fois géographique, temporelle et fonctionnelle. Si la notion de SPR a une expression territoriale concrète, c'est sur ces villes là que l'on peut la constater : Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux…

6 BIBLIOGRAPHIE

BUCLET (N), 2011. *Le territoire, entre liberté et durabilité*, Paris : Presses Universitaires de France, 213 p. [Collection Développement Durable et Innovation Institutionnelle]

CAMAGNI (R), MAILLAT (D), MATTEACCIOLI (A), 2004. *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, institut de recherches économiques et régionales, éditions EDES

COBLENTZ (JP), 2010. Nouvelle fiscalité économique : quelle incidence sur les territoires ? Pouvoirs Locaux.

COLLETIS-WAHL (K)., CORPATAUX (J), PECQUEUR (B), PEYRACHE-GADEAU (V) CREVOISIER (O), KEBIR (L), 2008. The territorial economy, a general approach in order to understand and deal with globalization. In Aranguren, M. J., Iturrioz, C. & Wilson, J. R. (Eds.), *Networks, Governance and Economic Development: Bridging Disciplinary Frontiers* Cheltenham: Edward Elgar.

DAVEZIES (L), 2003. *La diversité du développement local dans les villes françaises.* Rapport à la DATAR. OEIL-CRETEIL, Université Paris-XII, Créteil, polyg. 60 p.

DAVEZIES (L), 2008. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Collection La République des Idées, Le Seuil

DAVEZIES (L), 2010. *Crise et Territoires*. Rapport publié dans les Notes de l'ADCF, http://www.adcf.org/files/ADCF-etude-crise-20101105.pdf

DAVEZIES (L), TALANDIER (M), 2012. *L'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels en France*, La documentation française, à paraître.

DEMOUSTIER (D), 2011. Économie sociale et solidaire et régulation territoriale.*Géographie, économie, société 2010/1* (Vol. 12)

DESJARDINS (X), 2009. Peut-on habiter au vert quand le pétrole devient cher ? Revue *POUR* n°199, février 2009

DORE (G), 2009. Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle, revue *POUR* n°199, février 2009

ESTEBE (P), TALANDIER (M), 2005. *La Carte politique, instrument de la solidarité urbaine ? L'Intercommunalité à l'épreuve de la polarisation sociale de l'urbain*, Acadie, rapport pour le ministère de l'Equipement - PUCA.

KEBIR (L), CREVOISIER (O), 2008. *Cultural resources and regional development : the case of the cultural legacy of watchmaking*, in Phil Cooke et Luciana Lazzeretti, 2008, *Creative cities, cultural clusters and local economic development*, Edward Elgar Editions, pp. 48-69.

LE DELEZIE (R), 2009. Le développement littoral en question. Revue *POUR* n°199, février 2009

MARKUSEN (A), 2006. Urban Development and the Politics of a Creative Class: Evidence from the Study of Artists, *Environment and Planning*, vol. 38, n° 10, pp. 1921-1940

ORFEUIL (JP), SOLEYRET (D), 2002. Quelle interaction entre les marchés de la mobilité à courte et à longue distance ?, *Recherche Transport Sécurité* 76, p. 208-221.

PACAUD (L), VOLLET (D), ANGEON (V), 2006. Impact of tourism Infrastructure on regional Development. Example of the Implantation of a Center Parcs resort in northern France (Aisne). Paru dans *Tourism Economics*, Vol. 13, No. 3, september 2007, pp. 389-406.

PECQUEUR (B) et Talandier (M), 2011. Scénarios 2040 des territoires à base économique résidentielle et touristique. Revue *Territoires 2040* de la Datar, avril 2011.

SHIELDS (M), DELLER (S.C.), STALLMAN (J), 2001. Comparing the Impacts of retiree versus working-age Families on a small rural Region: An application of the Wisconsin

Economic Impact Modeling System. *Agricultural and Resource Economics Review*, vol. 30, n°1, pp. 1-31.

TALANDIER (M), 2008. Une autre géographie du développement rural. Une approche par les revenus. Publié dans la revue *Géocarrefour*, Vol. 83-4 : parution avril 2009

TALANDIER (M), 2009. RICHESSE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES. PUBLIE DANS LA REVUE *POUR*, N°199, FEVRIER 2009.

TALANDIER (M), DAVEZIES (L), 2009, *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés. La documentation française,* coll. Recherche, 144 p.

TALANDIER (M), JOUSSEAUME (V), 2012. Les équipements de centralité des quotidiens en France : un facteur de consommation, d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? Revue *NOROIS*, à paraître.

VOLLET (D), CALLOIS (J-M), ROUSSEL (V), 2003. *Impact of Retirees on rural Development: some Observations on the Situation in the south of France*. In : 77th conference of Agricultural Economics Society, Agricultural Economist Society, University of Plymouth, GBR, 7-11 April 2003, 20 p.